# Formulaire de rapport médical

Directives (faire des photocopies au besoin)

1. Veuillez dactylographier ou écrire lisiblement en lettres moulées.
2. Si l'élève a besoin de soins médicaux pendant une longue période, un formulaire dûment rempli devra être envoyé à *AFS Interculture Canada* immédiatement après chaque traitement.
3. Tous les autres rapports doivent être envoyés dans les plus brefs délais afin d'éviter tout retard dans le règlement.

**À faire remplir par le médecin :**

1. Nom complet du patient :
2. Pays d'origine :
3. Diagnostic :

4. Date de l'accident ou dates du début et de la fin de la maladie :

Début : _____ Fin : _____

5. Brève description des soins dispensés (consultation, examen physique et test de laboratoire, médicaments prescrits, etc.). *Veuillez inclure une copie des rapports en question.

6. Date(s) des traitements :

7. Signature du médecin traitant :
8. Date :

Faites parvenir ce formulaire par courriel à **mariejosee.english@afs.org**

N'oubliez pas d'inclure toutes les factures et d'indiquer pour chaque facture à qui le paiement doit être fait. Nom de la personne à rembourser :

_____

Adresse : _____

Montant total à rembourser : _____

**Avis aux professionnels de la santé**

De : AFS Interculture Canada

Objet : Procédures pour le paiement des frais médicaux

AFS est un organisme international à but non lucratif offrant des occasions d'apprentissage interculturel aux jeunes. Comme les professionnels de la santé, notre premier souci est la santé et la sécurité de nos participants.

Afin de faciliter l'intervention médicale requise et pour vous assurer du paiement pour les services rendus, nous vous prions de suivre les instructions suivantes.

La personne qui se présente avec cette lettre est un.e participant.e aux programmes d'échange interculturel d'AFS. Cette personne est non résidente mais elle est couverte par un programme d'assurance complet. Pour vous confirmer la participation de cette personne au programme AFS, veuillez exiger qu'elle présente sa carte d'identité médicale avec photo que nous lui avons remise.

L'assurance d'AFS couvre la totalité des frais à l'exception des traitements pour une condition préexistante, les soins dentaires et oculaires, ainsi que la chirurgie esthétique.

Pour vous assurer du paiement des frais nous vous prions de :

- Prendre une copie de la carte d'identité du participant et de la joindre à votre réclamation.
- Soumettre votre facture au bureau d'AFS Interculture Canada.
- Joindre la copie du rapport du médecin, où sont inscrites les informations suivantes :
  - Nom du patient
  - Diagnostique et si possible pronostic
  - Rapport détaillé des traitements reçus
  - Signature du médecin

En cas de doutes, vous pouvez communiquer en tout temps avec notre bureau durant les heures d'ouverture soit de 8:30 am à 16:30 pm du lundi au vendredi ou à l'officier de garde 24 heures sur 24 au 514-575-5084.

La présente lettre constitue notre engagement à payer avec diligence pour les services rendus

Nous vous remercions pour l'attention et les soins que vous accordez à nos jeunes et vous prions d'agréer nos sincères salutations.

AniSara Creary
Directrice générale